

Louis D'Affry : premier Landamman de la Suisse et la Diète fédérale de 1803

Autor(en): **Diesbach, Max de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch für schweizerische Geschichte**

Band (Jahr): **29 (1904)**

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-38508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LOUIS D'AFFRY

PREMIER LANDAMMAN DE LA SUISSE
ET LA DIÈTE FÉDÉRALE

DE 1803.

PAR

MAX DE DIESBACH.



Leere Seite
Blank page
Page vide

Plusieurs cantons ont fêté cette année le centenaire de l'Acte de Médiation, pour rappeler une date mémorable, celle de leur entrée, comme Etat souverain, dans la Confédération. Toutefois une ombre vient obscurcir ce souvenir: c'est l'origine de la Médiation imposée par un souverain étranger qui fit peser lourdement sa domination sur notre patrie. Nous avons, dans notre histoire cantonale, des réminiscences plus glorieuses, cependant nous n'oublierons pas que l'année 1803 fut aussi pour Fribourg une période digne de mémoire. Importante au point de vue politique, elle brilla par l'éclat des fêtes qui présidèrent à l'éclosion du nouveau régime.

Il nous a paru opportun de parler, dans cette réunion, du magistrat qui procura à Fribourg l'honneur d'être le premier canton directeur de la Suisse reconstituée par l'Acte de Médiation¹⁾.

Les d'Affry sont une ancienne famille noble de Fribourg dont l'illustration remonte à Guillaume d'Affry, chef du contingent fribourgeois et lieutenant de Bubenberg pendant la défense de la ville de Morat. Dès lors, ses descendants brillèrent au premier

¹⁾ Cette notice a été lue à l'assemblée de la société générale d'histoire suisse réunie à Fribourg le 24 septembre 1903. Je n'y ai rien changé, espérant pouvoir publier, plus tard, un ouvrage plus étendu sur le landamman d'Affry, d'après les pièces de ses archives qui sont ma propriété. M. Alexandre Daguet, dans son amicale bienveillance dont je garde le meilleur souvenir, avait bien voulu me donner, peu de temps avant sa mort, les notes qu'il avait recueillies pour une biographie projetée de Louis d'Affry. Ces documents ont été utilisés.

rang dans les conseils de leur pays et au service militaire étranger.

Louis-Auguste-Augustin d'Affry, père du landamman, fut colonel du régiment des gardes-suissees et ambassadeur du roi Louis XV auprès des Provinces-Unies de Hollande; il obtint, à cette occasion, le titre de comte. C'était un soldat philosophe, un homme du grand monde, doué d'un esprit ouvert aux œuvres de l'intelligence, un ami des diplomates, des savants et des artistes. Il avait épousé Marie-Elisabeth d'Alt, de Fribourg.

Leur fils, Louis-Auguste-Philippe d'Affry, naquit à Fribourg le 8 février 1743. Il resta dans cette ville, auprès de sa mère, jusqu'à l'âge de dix ans. Son père l'appela alors à Paris, pour lui faire suivre les cours du collège Louis-le-Grand. M. d'Affry pria sa vieille amie, Madame Geoffrin, cette femme renommée par son esprit, de s'occuper du jeune homme, en suppléant par ses conseils à l'absence, toujours regrettable pour un enfant, de l'appui maternel.

Lorsque Louis d'Affry eut atteint sa dix-septième année, son père le fit entrer comme enseigne dans la compagnie colonelle du régiment des gardes-suissees. Sur ces entrefaites, le comte d'Affry ayant été nommé ambassadeur de France auprès des Etats-Généraux de Hollande, voulut avoir son fils auprès de lui, à la Haye, pour l'initier à l'apprentissage de la diplomatie, avec le titre de gentilhomme d'ambassade (1760).

Mais le jeune homme montrait, à cette époque, plus de goût pour le métier des armes que pour les calculs de la diplomatie. Pendant la guerre de Sept-Ans, il obtint l'autorisation de se rendre à l'armée du Rhin, où il servit comme aide-major du régiment des gardes-suissees, de 1761 à 1762. La guerre finie, il reprit son service auprès du roi, à Versailles. Les obligations de sa place ne l'empêchaient pas de voir beaucoup de monde, et de rencontrer dans les salons de son père tout ce que la noblesse et les hommes de lettres à la mode avaient de distingué. La fréquentation de cette société polie et raffinée jointe à l'assistance à des réunions scientifiques, était faite pour cultiver les dispositions

naturelles du jeune homme et compléter l'éducation reçue au collège.

Il rencontra, dans ce milieu, les ministres de Vergennes, Montmorin, Necker, Loménie de Brienne, le nonce Altieri, un grand nombre d'officiers supérieurs, entre autres La Fayette, le maréchal de Biron, colonel des gardes-françaises, les généraux Saint-Germain, Luckner, Narbonne; des hommes de lettres ou des artistes: Raynal, Mallet-Dupan, Delille, Barthélemy, le Dr. Tronchin; des femmes spirituelles: Mesdames Geoffrin, la Ferté-Imbault, de Flahaut devenue plus tard Madame de Souza, la baronne de Staël.

La période de paix qui suivit la guerre de Sept-Ans offrait à un militaire peu d'occasion de se signaler, cependant d'Affry avança au grade de capitaine en 1766, à celui de brigadier en 1780 et de maréchal de camp en 1784; il était décoré du cordon rouge de commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Conformément aux habitudes de l'époque, Louis d'Affry venait passer en Suisse ses congés — les semestres comme on disait alors — tantôt dans la belle terre de Saint-Barthélemy, près d'Echallens, propriété de son père, tantôt à Fribourg, où il occupait un siège au sein du Grand Conseil.

Les troubles de mai 1781, connus sous le nom de révolution de Chenaux, ne trouvèrent point Louis d'Affry dans sa ville natale; mais il y était dans la seconde phase de cette crise, lorsqu'elle sévissait, non plus entre la ville et la campagne, mais dans la bourgeoisie de la capitale divisée en trois partis: les nobles, les patriciens et les bourgeois communs. Louis d'Affry joue un rôle considérable dans cette période curieuse de l'histoire de Fribourg. On le voit présider les assemblées du corps de la noblesse, diriger ses délibérations et ses démarches et conduire plusieurs négociations délicates auprès des représentants des cantons médiateurs: Berne, Lucerne et Soleure. En suite de leur arbitrage, la plupart des réclamations venues de la campagne et de la bourgeoisie commune furent écartées; plus heureux, les nobles étaient admis à tous les emplois de l'État; en échange,

les patriciens s'attribuaient le droit de porter la particule noble.

La position de Louis d'Affry à la cour de Versailles lui permettait d'aspirer à une grande alliance française. Mais, dans son bon sens, il jugea les inconvénients d'un mariage de ce genre, dont le principal était d'affaiblir les liens qui le rattachaient à sa patrie. Il préféra une situation plus modeste en épousant, le 4 juin 1770, sa cousine Marie-Anne de Diesbach-Steinbrugg; cette union dictée par l'inclination mutuelle fut très heureuse.

Après une longue série de tranquillité apparente, les troubles précurseurs de la révolution naissaient de divers côtés; ils nécessitaient l'envoi de troupes, dans les provinces, pour le maintien de l'ordre. D'Affry, fatigué de son service de place, à la tête de sa compagnie, demanda un commandement en rapport à son grade. En 1788 et 1789 il fut envoyé en Dauphiné, comme chef d'une brigade composée des régiments suisses Sonnenberg et Steiner, afin de comprimer des émeutes locales, puis, lors des préliminaires de la guerre entre la France et l'Allemagne, il commanda toutes les troupes occupant le département du Haut-Rhin (13 janvier 1791). Placé sous les ordres du marquis de Bouillé, il avait son quartier général à Huningue. Dans cet emploi, il eut à lutter contre l'esprit d'indiscipline et les idées révolutionnaires qui se glissaient parmi la troupe. Sentant sa position ébranlée, il demanda son remplacement, pour reprendre son service dans les gardes-suisse.

Quand la révolution du 10 août 1792 renversa le trône de Louis XVI dans le sang des Suisses, d'Affry se trouvait en semestre à Fribourg. C'est là qu'il apprit les sombres nouvelles: la destruction du régiment des gardes, les massacres de septembre, l'incarcération de son père à l'Abbaye, puis son acquittement par le tribunal révolutionnaire. Le vieux comte d'Affry, brisé par l'âge et le tragique des événements, se réfugia à Saint-Barthélemy, où il mourut quelques mois plus tard, le 10 juin 1793.

Pendant les premières années de la révolution, Louis d'Affry vécut fort retiré à Fribourg et plus souvent à Presles, maison

de campagne située près de Morat; il l'avait achetée après avoir vendu le château de Saint-Barthélemy.

A cette époque, la Suisse donna asile à une quantité d'émigrés. Par son éducation et ses relations, d'Affry eut été à son aise dans ce milieu, mais la simplicité de ses moeurs et de ses habitudes lui firent bientôt voir tout ce qu'il y avait de frivole dans la conduite des réfugiés. Il les fréquentait peu, si ce n'est chez ses voisins de Greng et du Loewenberg, les Garville et les Tessé.

Un de ses voisins de campagne, Norvins, trace, dans son « Mémorial » le parallèle suivant entre le luxe tapageur de l'émigré Garville, à la veille d'une faillite retentissante, et la vie paisible des d'Affry: « Mon oncle (Garville), » dit-il « avait transporté au grand complet (à Greng), sur les bords du lac de Morat, tous les pénates domestiques, artistiques et littéraires de sa maison de la place Vendôme, voisine de celle des d'Affry, qui y avaient laissé tout ce qui eut pu déparer le négligé de l'habitation helvétique. Il fallait voir le comte Louis d'Affry, le landamman futur, fils du colonel des gardes-suisse, il fallait le voir avec sa femme et ses enfants dans leur bicoque champêtre de Presles, près de Morat: on l'aurait pris pour un cultivateur de père en fils. Jamais métamorphose ne me frappa davantage, moi qui, leur voisin à Paris et de la même société, les y avait connus si grandement, si élégamment établis. Ils avaient le bon esprit de prendre le village aussi à coeur qu'ils avaient pris la ville et la cour, et le grand talent d'être également bien placés dans deux positions si différentes »¹⁾.

Il se passa à cette époque, sous le Directoire, un épisode qui devait avoir de l'influence sur les destinées de d'Affry. C'était le 23 novembre 1797, il se trouvait à Presles, lorsqu'il apprit la nouvelle du prochain passage de Bonaparte qui se rendait au congrès de Rastatt. La curiosité de voir le vainqueur de l'Italie, conduisit d'Affry vers l'Ossuaire où l'on supposait que Napoléon

¹⁾ Mémorial de Norvins, publié par Lanzac de Laborie. Paris 1886 t. II, p. 9.

s'arrêterait pour examiner le champ de bataille de Morat. Marmont, alors aide de camp du général, a retracé dans ses Mémoires le souvenir de cet incident. « Nous passâmes, » dit-il, « devant l'Ossuaire de Morat, il fut d'abord l'occasion de pénibles réflexions ; ensuite elles eurent pour objet la puissance de résistance toujours fort grande d'un peuple, même faible, dont les individus sont tous animés de haine contre l'étranger et de sa résolution de se défendre. Un habitant du pays qui se trouvait sur la route, M. d'Affry, ancien officier aux gardes-suisse, donna au général Bonaparte les explications qu'il lui demanda ; les explications portaient principalement sur la marche des troupes des deux armées et sur leurs positions respectives »¹⁾.

Le général n'avait pas le projet de s'arrêter à Morat, mais un accident de voiture l'obligea à y faire une halte de deux heures qu'il passa au château, où le bailli, M. de Gottrau, lui offrit à déjeuner. D'Affry, convoqué à la hâte, s'entretint avec Bonaparte de la situation politique et du sort réservé à la Suisse. « La Suisse est heureuse, » disait Napoléon, « il n'y faut pas toucher et la laisser telle qu'elle est. Sa neutralité est un grand bonheur pour la France »²⁾.

Paroles vaines et trompeuses ! Elles avaient pour but d'inspirer aux Suisses une fausse sécurité. Quelques semaines plus tard, une armée française envahissait le Pays de Vaud. En face du danger et de la défection de plusieurs de ses bailliages, le Grand Conseil de Fribourg décida, le 28 janvier 1798, de reviser la constitution en prenant pour base la souveraineté populaire. D'Affry fut appelé à faire partie du conseil de guerre et du conseil secret. Devenu l'homme de la situation, il était envoyé, avec le colonel Weck, à une conférence réunie à Zofingue, pour préparer les opérations défensives.

A son retour, une vive alerte jeta l'émotion dans la ville de Fribourg. Le 30 janvier, un bataillon vaudois se présente

1) Marmont. Mémoires 1857, p. 191.

2) Archiv. soc. hist. Berne t. III, 4^e cahier p. 48, 123, 129.

à l'improviste, à 9 heures du soir, devant la porte des Etangs, il demande l'entrée dans la place. Le but du commandant, un nommé Alioth, de Vevey, était de provoquer un mouvement révolutionnaire, avec l'aide des patriotes fribourgeois. D'Affry assemble les bourgeois armés, devant l'hôtel de ville, mais il défend de battre le rappel et de placer des soldats sur les remparts menacés. Il fait ouvrir la porte, sort seul, et s'approche de la troupe en fredonnant une chanson; c'était, nous dit un contemporain, son habitude dans les moments de crise et « il détourna souvent ainsi des discours déplacés et des nouvelles indiscrètes ». Il parle avec amitié et dignité aux Vaudois, gagne leur confiance, et obtient leur départ. Le 2 février, d'Affry fut envoyé auprès des généraux Ménard et Rampon, avec la mission de prévenir toute nouvelle invasion des Vaudois, et d'affirmer l'intention du gouvernement de Fribourg de vivre en paix et bonne harmonie avec la république française. Ces assurances furent renouvelées peu après, dans une entrevue qui eut lieu le 10 février, entre les délégués fribourgeois et Brune, commandant en chef de l'armée d'Helvétie.

Tandis qu' à Fribourg on se fiait à ces perfides apparences, Brune ne se gênait pas de traiter, dans sa correspondance avec le Directoire, ces négociations d'escobarderie, et il préparait l'invasion des cantons qu'il feignait de ménager. Aussitôt qu'il put compter sur la coopération de l'armée de Schauenbourg, il donna ordre au général Pijon de se porter sur la ligne de la Sarine.

Le 2 mars, après un combat d'avant-postes et une courte canonnade, Fribourg dut capituler. Dans ces circonstances périlleuses d'Affry déploya la plus grande activité, pour prévenir les suites fâcheuses de l'invasion; il fit partie, pendant quelques jours, du gouvernement provisoire, jusqu'à ce qu'il fut exclu de toute fonction publique, par une mesure générale portée contre les patriciens, les ci-devant, comme on disait alors. Monsieur et Madame d'Affry durent supporter leur part de la contribution imposée, par le commissaire français Lecarlier, aux anciens gouver-

nants, et payer la somme de 10,263 écus, soit 35,407 francs de notre monnaie.

Frappé par l'ostracisme, d'Affry resta en dehors des affaires, sans se désintéresser toutefois de la marche des événements. Le gouvernement helvétique allait de crise en crise, les coups d'état, les changements de constitution se succédaient, signes précurseurs d'une prochaine dissolution. Dès l'année 1801, des comités secrets s'étaient formés, dans la plupart des anciens cantons; leur but était la réorganisation de la Suisse, sur des bases plus conformes à son passé historique. D'Affry fit partie du comité fribourgeois, affilié par des liens très étroits à celui de Berne.

Enfin, le gouvernement unitaire tomba devant la réprobation générale; chassé de ville en ville, il dut se réfugier à Lausanne. Les troupes helvétiques ayant évacué Fribourg, un gouvernement provisoire aristocratique dont Louis d'Affry faisait partie, fut constitué. Les derniers moments de la république helvétique avaient sonné, lorsque les hostilités furent arrêtées par l'arrivée du général Rapp apportant les ordres de Bonaparte, qui intervenait comme médiateur entre les partis.

Les bases de cette médiation devaient être fixées dans une assemblée de notables connue sous le nom de Consulta helvétique, qui se réunit à Paris. Le canton de Fribourg y délégua trois députés: Louis d'Affry, l'avocat Constantin Blanc et Charles Chatoney, de Morat; ces deux derniers appartenaient au parti unitaire.

Il me semble inutile de vous retracer le débat diplomatique qui présida à l'élaboration de l'Acte de Médiation. Ces pourparlers vous sont connus; il serait plus intéressant de jeter un coup d'œil dans le journal de Louis d'Affry. Quoique très succinctes, ces notes donnent un aperçu de la vie des députés suisses pendant la durée de la Consulta.

D'Affry arrive à Paris le 17 novembre 1802, parmi les premiers; ses collègues le suivent et, au commencement de décembre, soixante-trois députés, en majeure partie unitaires, sont

réunis. Il se présente à Stapfer, ministre helvétique auprès de la république française; l'accueil est parfait; mais, tout en ayant de bonnes et nombreuses relations avec ce diplomate, il a soin de se tenir sur une prudente réserve.

Les visites officielles commencent aussitôt; Stapfer introduit d'Affry chez Bonaparte et chez les deux autres consuls: Cambacérès et Lebrun, chez Talleyrand, ministre des affaires étrangères et les généraux Rapp et Mathieu Dumas. «J'ai tiré de ces entretiens,» dit le journal, «de fort bons documents et des éclaircissements dont j'ai lieu d'être satisfait; mais ils ne changeront rien à la manière de voir que je m'étais faite.»

Dès le début, d'Affry avait élaboré un projet de pacte fédéral qu'il discuta avec ses collègues les députés fédéralistes; ils avaient formé en plein Paris de petits groupes où l'on disait: nous allons à Berne, à Soleure, à Zurich, suivant les députés chez lesquels le conciliabule avait lieu. Il fréquentait surtout chez les Bernois Watteville de Montbenay et de Mülinen, chez Glutz, de Soleure, Reinhard et Sulzer, de Zurich, Sarrazin, de Bâle. D'Affry recueillit alors les fruits de sa modération; tout en restant franchement fédéraliste, il ne rencontrait aucune antipathie dans le camp unitaire, où il avait su se ménager des liaisons avec les hommes de principes opposés aux siens.

Le 4 décembre, le premier consul chargea les sénateurs Barthélemy, Rœderer, Fouché et Des Meunier d'entamer les négociations, avec un comité suisse composé de cinq membres dont d'Affry faisait partie. Un des premiers, d'Affry remit son projet de pacte fédéral, accompagné d'un mémoire; il a le plaisir de le voir agréé en haut lieu. «Talleyrand et les commissaires l'approuvent, écrit-il dans ses notes — j'ai de bonnes nouvelles de mon mémoire, il plaît au premier consul — je dois aller mon train; ma posture est bonne.»

Le premier consul accordait toutes ses faveurs aux fédéralistes et il distinguait parmi eux, plus spécialement, Louis d'Affry; celui-ci fit parti du comité des dix chargé de discuter avec Bonaparte et ses commissaires les projets de constitution.

« Le comité se réunit à Soleure, dit le journal. Débats pour porter la parole au premier consul et lui répondre plus particulièrement. Refus décidé de ma part. M. Reinhard en a été, comme de raison, chargé. Le lendemain 29 janvier, séance chez le premier consul, de midi et demi à huit heures et demie du soir. »

Il s'agissait aussi d'élaborer une constitution pour le canton de Fribourg. Blanc et Chatoney avaient fait un projet dans le sens unitaire; d'Affry ne put pas l'approuver; il en prépara un autre basé sur des principes aristocratiques; les deux travaux furent présentés contradictoirement au médiateur qui ne les accepta pas, et en préféra un troisième, rédigé d'après un type normal, adopté pour les anciens cantons aristocratiques.

Le 19 février 1803, les commissaires suisses furent appelés aux Tuileries, où le premier consul leur fit la remise solennelle de l'Acte de Médiation. Puis, se tournant vers d'Affry: « Je vous défère, dit-il, les fonctions de landamman et, avec elles, les pouvoirs nécessaires pour accomplir la médiation; faites en usage avec fermeté. »

Les députés n'étaient pas entièrement absorbés par la diplomatie. Les divertissements ne manquaient pas, à une époque où Napoléon étalait à Paris un luxe révélateur de plus hautes visées. D'Affry note, dans son journal, des dîners chez le premier consul, chez Talleyrand, Stapfer, Barthélemy, Rapp; des visites à Madame Bonaparte, des soirées passées au théâtre et à l'opéra. Le 12 décembre, il assiste à la messe dite par l'évêque de Versailles, au château de Saint-Cloud, en présence du premier consul. L'excellente musique, l'assistance extrêmement parée, le frappent vivement. « C'est très beau, très magnifique, dit-il, tout annonce la présence d'un homme puissant. »

D'Affry quitta Paris le 21 février 1803, pour se rendre en Suisse, en passant par Pontarlier. « Le trajet, dit le général Ney, se fit avec une pompe inconnue dans ces montagnes. Un détachement du 6^e régiment de chasseurs à cheval servait d'escorte. » Le 28 février, le landamman de la Suisse arrivait à Berne; il fit, le même soir, visite à Dolder, chef du gouverne-

ment helvétique, et au général Ney, ambassadeur de la république française. Le 1^{er} mars, il faisait une entrée solennelle à Fribourg, auquel était échu le rang de canton directeur pour l'année 1803. Voici le récit de cet événement raconté par un témoin oculaire: «M. d'Affry arriva à Fribourg, vers les sept heures du soir; on tira cinquante coups de canon, avec les deux seules pièces que les Français nous avaient laissées. Toute la ville fut illuminée. De nombreux volontaires fribourgeois et une compagnie de grenadiers français formaient la haie, sur le parcours. Ce fut une jubilation générale; on n'entendait que le cri de: «Vive d'Affry»¹⁾).

D'après l'Acte de Médiation, le gouvernement helvétique devait abdiquer ses fonctions le 10 mars; dès lors une commission cantonale de sept membres désignée par Bonaparte et par la commission des dix de la consulta, administrait chaque canton, jusqu'à la réunion de la diète fédérale; le landamman d'Affry, en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, avait la haute surveillance sur la marche des affaires, afin d'exécuter les clauses de la médiation.

La première mesure prise par le landamman fut un acte de justice et de clémence, en facilitant à Aloys Reding, Auf der Mauer, Würsch, Hirzel et Zellweger, emprisonnés par le régime précédent, la rentrée dans leur pays. «Je suis charmé, écrivait-il aux proscrits, de faire ce premier usage de l'autorité dont je suis revêtu.»

Les liens intimes qui unissaient la Suisse et la France, les nombreuses négociations à traiter entre ces deux pays, exigeaient la prompt nomination d'un ministre suisse à Paris. Les pouvoirs de Stapfer expiraient avec ceux de la république helvétique; il avait été convenu verbalement entre Bonaparte et d'Affry que celui-ci nommerait, dès son retour en Suisse, un nouveau chargé d'affaires, car Napoléon n'était pas satisfait des opinions libérales de Stapfer. En conséquence, d'Affry accrédita

¹⁾ Journal du conseiller François de Diesbach. Manuscrit t. IX.

auprès du premier consul, son cousin le marquis Constantin de Maillardoz, avec le titre d'envoyé extraordinaire du landamman et de la Confédération suisse. Maillardoz, ancien capitaine aux gardes-suisse, était un homme du monde, mais, jusqu'ici, il n'avait guère donné de preuves de ses talents diplomatiques. On pourrait chercher dans les liens de parenté et de camaraderie la cause de cette nomination. Il en existe une autre plus secrète : Les pères du landamman et du nouveau ministre servaient tous deux dans le régiment des gardes-suisse. Lors de la journée du 10 août 1792, le colonel d'Affry prétexta l'âge et la maladie pour se soustraire au devoir que le lieutenant-colonel de Maillardoz accomplissait bravement à sa place et qu'il paya de sa vie. Plus tard, Constantin de Maillardoz rappela ce fait à Louis d'Affry. « La mémoire de mon malheureux père, lui écrivait-il, n'a pas reçu un mot de regret de la part de celui qu'il remplaçait aux Tuileries, le 10 août. Je me tais sur ce chapitre, pour éviter de chagrins souvenirs que repousse mon affection pour vous. » La nomination de Maillardoz au poste honorifique et lucratif de ministre suisse à Paris fut, sans doute, un acte de réparation.

Le landamman prit encore différentes mesures, telles que le paiement de la solde des troupes françaises et helvétiques, le passage de celles-ci au service de la France, la question du coût de la carte topographique de la Suisse, la liquidation de la dette. La pénurie dans laquelle le gouvernement helvétique avait laissé les caisses publiques augmentait les difficultés de la situation. Il fit des démarches auprès de la cour de Rome, par l'entremise du cardinal Caprara, légat du pape à Paris, pour demander l'envoi en Suisse d'un nonce, afin de régler avec lui certaines questions ecclésiastiques. Le landamman parvint à appliquer partout les principes de la médiation, en employant ordinairement le ton d'une amicale persuasion, mais il sut aussi élever la voix, quand cela fut nécessaire, et annoncer la ferme volonté de briser toute résistance.

A côté des affaires fédérales, le landamman s'appliquait, avec non moins d'activité, à l'organisation cantonale. La commission

des sept nommée pour l'introduction du nouveau régime comprenait des hommes modérés, choisis dans les deux camps politiques; c'étaient: d'Affry, Déglise, sénateur; Badoud, sénateur; Féguely, ancien conseiller; Thorin, administrateur; Herrenschwand, de Morat et Jean de Montenach. Les élections des députés au grand conseil eurent lieu le 5 avril. Cette autorité se réunit le 15 du même mois, elle élut Louis d'Affry premier avoyer; François-Antoine de Techtermann second avoyer; elle nomma ensuite le petit conseil, puis elle élaborait les lois organiques du canton.

«La discussion de la constitution cantonale est terminée, écrivait le landamman, il ne reste plus qu'à décréter les mesures d'exécution. Cet ouvrage a été préparé par le conseiller Féguely et par le Turc; ce dernier y avait intercalé quelques plans libéraux-aristocratiques; nous avons été obligés de les changer parce que nous ne sommes ni aristocrates ni libéraux. Le conseiller Féguely qui sait tout faire, a su se réformer, et il en résulte des arrangements que je regarde comme très adaptés à notre siècle.»

Le Turc était Montenach qui devait son surnom à un séjour dans les terres du Grand Seigneur. C'était un fin diplomate qui passa, sans scrupule, dans les camps politiques les plus opposés.

Les mesures sages prises par les autorités portaient d'heureux fruits; la paix et la concorde renaissaient dans le pays; de nombreux témoignages venaient affirmer la satisfaction des populations. Cependant cet apaisement ne faisait pas l'affaire de la queue du parti démagogique qui s'agitait dans l'ombre. Dans la nuit du 13 au 14 mars 1803, un attroupement se forma, des pierres jetées contre la maison du landamman en brisèrent les fenêtres, la sentinelle éloigna les perturbateurs en tirant deux coups de fusil. Le lendemain, le commandant de place arrêta quatre individus; le sous-préfet Berguin, accusé d'inertie, fut destitué; la municipalité de Fribourg, foyer d'opposition, subit le même sort; un conseil de régie la remplaça. Ces actes énergiques rétablirent rapidement l'ordre et la tranquillité.

Lors de la réunion de la diète fédérale, toutes les mesures furent prises pour célébrer avec solennité l'introduction du nouveau

régime, et pour rehausser le choix de Fribourg comme canton directeur.

La diète s'ouvre le 4 juillet 1803, par un brillant et nombreux cortège qui s'achemine de la maison du landamman et de l'hôtel de ville à l'église des Cordeliers. En tête marche une troupe de guerriers en cuirasse; leur capitaine, Joseph de Diesbach, porte l'acte de médiation. Viennent ensuite le landamman de la Suisse, escorté d'un brillant escadron de hussards volontaires recrutés parmi la jeunesse fribourgeoise, les députations des dix-neuf cantons, accompagnées de leurs huissiers en manteau aux couleurs de l'Etat; enfin, le gouvernement et les autorités du canton de Fribourg. Cinquante cuirassiers ferment la marche; la haie est formée par les troupes françaises et les milices fribourgeoises.

A l'église, des bancs recouverts de draperies reçoivent les députés des cantons; le landamman prend place sur un siège élevé; le général Ney, le chevalier de Camaano, ministre d'Espagne, et le citoyen Venturi, envoyé extraordinaire de la république cisalpine, sont assis à ses côtés.

En ouvrant la séance, le landamman développe, dans un discours empreint d'idées nobles et élevées, les principes de la médiation. Il commence par déposer les pouvoirs extraordinaires dont il était investi: «Ce pouvoir dangereux, dit-il, est resté intact entre mes mains. Il avait été calculé par la sagesse: son existence seule a suffi. Mes pouvoirs extraordinaires cessent aujourd'hui, je m'en démetts en présence de la diète de la Suisse confédérée; mon bonheur est grand si la dictature que j'ai exercée obtient son suffrage.» Après avoir célébré les bienfaits de la paix succédant à une longue anarchie et payé le tribut obligatoire de remerciements au puissant médiateur, l'orateur fait la profession de foi suivante: «Je dis, avec franchise, aux gouvernements des anciens cantons: Ne cherchez point dans la Suisse d'aujourd'hui cette Suisse que vous regrettiez à juste titre pendant les années de la révolution. Je dis, avec la même franchise, aux gouvernements des nouveaux cantons: Gardez-vous

d'y trouver quelque ressemblance avec la Suisse révolutionnaire; il n'en existe point.»

Le général Ney prend ensuite la parole, il continue l'éloge du médiateur et de son œuvre, et présente, comme un don, l'alliance offerte ou plutôt imposée à la Suisse, par Napoléon.

A la fin de la cérémonie, les députés de chaque canton font une harangue, pour adresser à l'assemblée les salutations et les hommages de l'État qu'ils représentent.

Le cinq juillet, les délibérations de la diète commencèrent dans la salle du grand conseil. Le point capital à traiter était l'alliance française et la capitulation militaire qui en découlait. Une négociation longue et épineuse, des débats très vifs et parfois orageux, s'engagèrent entre les commissaires suisses nommés pour discuter le projet, et le général Ney, plénipotentiaire français. Des concessions réciproques amenèrent la conclusion de l'alliance défensive et d'une capitulation militaire, d'après laquelle la Suisse devait fournir à la France quatre régiments, d'une force totale de seize mille hommes.

La diète régularisa la situation des agents diplomatiques de la Suisse à l'étranger, puis elle traita un grand nombre d'affaires administratives intérieures parmi lesquelles nous citerons: l'établissement de la chancellerie fédérale, la restitution des biens des couvents qui avaient été déclarés nationaux par la république helvétique, la nomination d'un comité chargé d'étudier une nouvelle organisation militaire fédérale, les arrangements conclus pour le service des postes et pour la fourniture de sel aux cantons. Pestalozzi avait demandé un subside en faveur de son école, mais, malgré le désir du landamman, il ne put pas être donné suite à cette requête, l'instruction publique étant complètement de la compétence cantonale.

D'Affry présidait avec une grande assiduité les séances de l'assemblée. «Je suis très fatigué, écrivait-il, je n'ai pas un moment à moi. Je ne suis pas paresseux, mais un peu lent. Je commence à travailler à cinq heures du matin, je vais à la diète à huit heures, j'en sors à une heure. Je dine, voilà un

temps de repos. L'après-midi est remplie par d'autres affaires, quelquefois je succombe. Le soir je suis à moi et aux miens depuis neuf heures; c'est là le seul temps de bamboche que j'aie dans la journée »¹⁾.

Cependant des distractions faisaient parfois diversion aux travaux des députés. De nombreux salons s'ouvrirent pour les recevoir ainsi que les ambassadeurs, leurs secrétaires et les officiers de la garnison. Fribourg était alors dans une phase très brillante. Des revues et des parades militaires, des bals, des concerts, des banquets réunissaient tout ce monde, heureux de pouvoir s'adonner à la joie et au plaisir, après les années troublées par la révolution.

Enfin, après avoir épuisé les principaux de ses tractanda pendant trois mois de session, la diète fut réunie par le landamman, en séance de clôture, le 26 septembre. Les députations s'éloignèrent de Fribourg, avec la conscience d'avoir inauguré une ère favorable à la tranquillité de la Suisse.

Pendant les mois suivants, d'Affry eut encore à étudier et à liquider plus d'une question importante au point de vue fédéral ou cantonal; le 31 décembre 1803, il remit ses pouvoirs de landamman à son successeur, l'avoyer de Berne Rodolphe de Wattenwyl. La première année de la nouvelle vie fédérale avait passé sans encombre et l'œuvre de la médiation avait tenu les promesses qu'on était en droit d'attendre d'elle.

Arrêtons nous après cette période brillante de la vie du landamman d'Affry; nous ne le suivrons pas dans la continuation de ses fonctions publiques qu'il exerça avec zèle et talent, jusqu'à sa mort survenue le 26 juin 1810, au retour d'une ambassade auprès de Napoléon, au moment où il allait à la diète pour lui rendre compte de sa mission.

Avant de clore cette étude, voyons quels furent les principaux traits du caractère de Louis d'Affry.

¹⁾ D'Affry à Maillardoz No. 32.

Elevé en France, sous le règne de Louis XV, à une époque où les principes religieux et moraux subissaient de rudes assauts, il prit, à l'inverse de bien de ses compatriotes, les bonnes qualités des habitants de ce pays, sans en adopter les mauvaises. « Quand l'orage politique l'eût ramené dans sa patrie » dit le P. Girard dans son oraison funèbre « n'eût-on pas dit qu'il ne l'avait jamais quittée. » Ses sentiments profondément religieux, sa vie de famille si unie, la régularité de sa conduite, la simplicité et l'aménité de ses rapports avec tous; ces qualités morales, rehaussées au physique par une stature élevée, une tenue militaire, des traits nobles encadrés de cheveux blancs, lui concilièrent l'affection de ses compatriotes, et une popularité affermie sur des bases durables.

Son système politique était fondé sur la droiture et la simplicité, la temporisation, l'accomodement — nous dirions aujourd'hui un certain opportunisme de bon aloi — la neutralisation des partis et la bienveillance générale pour les personnes. « Laissons beaucoup faire au temps » disait-il en 1803, dans son discours d'ouverture de la diète « vouloir lutter contre lui c'est folie. Le temps est la pierre de touche de toutes les institutions humaines. Le peuple dont nous devons servir les intérêts est simple, soyons, dans nos travaux, simples comme lui. Ordonner beaucoup n'est pas gouverner. Des principes équitables, mûris par la réflexion, précis, contiennent souvent plus de législation que tout un code. Mais, après les avoir conçus, il faut les établir invariablement, les observer avec fidélité; ils seront le salut de l'Etat. »

Cette politique de conciliation, exempte cependant de faiblesse, convenait au chef d'un gouvernement qui succédait à une époque troublée par de profonds bouleversements. A un régime violent succède ordinairement une ère de modération destinée à guérir les blessures causées par les querelles des partis. Mais c'est le lot des modérés d'être honnis par les factions extrêmes. Les magistrats de la Médiation n'échappèrent pas à la règle commune. Accusés de bonapartisme et de servilisme, aussi bien par les ultras de 1814 que par les révolutionnaires, ce gouvernement a parfois été mal jugé par les historiens modernes. Ils ne tiennent pas

assez compte des circonstances difficiles traversées par l'Europe, sous le règne de Napoléon: les peuples sont, les uns annexés purement et simplement à la France, les autres soumis à des rois tirés de la famille ou de l'état-major de l'empereur; d'anciennes républiques sont détruites; les plus puissants monarques sont forcés de se soumettre à la volonté du dictateur. Si la Suisse a pu garantir son intégrité, si le théâtre des guerres sanglantes a été éloigné de son territoire, elle le doit en grande partie aux hommes qui présidèrent à ses destinées, parmi lesquels Louis d'Affry figure au premier rang. Cette belle tête d'ancien magistrat suisse a été reproduite, à bon droit, dans cette salle où siège le grand conseil du canton de Fribourg; le souvenir de cet homme de bien, distingué par la droiture et l'élévation de ses sentiments, par son dévouement et son amour de la patrie, doit être conservé dans le cœur de ses concitoyens.

